

M **JOYEUX Richard**
26 rue de Ouencé
28130 HANCHES .

Demande de recours gracieux
Suite à 1ère Modifications du PLUi
du Val Drouette

Monsieur Le Commissaire Enquêteur
Communauté de Communes des Portes Euréliennes
Iles de France.
22 rue de savonnières 28230 EPERNON.

Hanches le 16 Avril 2024.

Monsieur,

Par la présente, je me permets de solliciter un recours gracieux dans le cadre de la modification du PLUi de la Commune de 28130 HANCHES . Cette contestation concerne ma propriété située au 32 Bis rue de la Billardièrre à HANCHES, nouvellement cadastrée suite à division, **section AE parcelle 0389** , ancienne parcelle AE 136 .

Ce terrain fut empierré et occupé par 2 entreprises successives dans les années 1970, avant de devenir , en 1978, le siège social de mon activité artisanale de maçonnerie & couverture, pendant près de 40 ans (jusqu'en 2017). Sur cette parcelle existent 2 hangars séparés par une cour empierrée servant de lieu de stockage de matériaux et d'aire de retournement pour les véhicules de l'entreprise. Après la construction du dernier hangar en 1988 (permis de construire PC N° 28191 87PC 022) sur la déclaration IL des Impôts Locaux (cerfa N° 30 0769) du 12 février 1989 il est bien précisé que ce bâtiment sert à stocker des matériaux.

Or sur le plan de zonage du PLUi, cette cour est recouverte d'une bande de symboles matérialisant des << **jardins potagers à conserver** >> (voir plan ci joint de la parcelle). En 2012, lors de la révision du PLU de notre commune, j'avais déjà signalé cette anomalie au commissaire enquêteur ainsi qu' au Maire , mais aucune réponse ne m'était parvenue.. Malgré plusieurs demandes d'explications , au Trésor Public et à notre Mairie, concernant les taxations foncières des entreprises, sans rapport avec ce dit << jardin potager >> , l'administration des impôts se retranche derrière l'indépendance de leurs services et ceux de l'Urbanisme !

Je vous demande donc de prendre en compte la non présence d'un quelconque jardin potager sur cette **parcelle AE 389** depuis plus de 50 ans (certifiée par constat d'huissier de justice, ci joint), afin de supprimer le traitement paysager << de terrains cultivés à conserver et à protéger>> sur ce terrain artisanal.

Il est à noter que cette bande de jardins soit disant cultivés, en second rideau de la rue de la Billardièrre, est discontinue, certaines parcelles de ce secteur, ne sont pas grevées de cette symbolique !

Dans l'attente que ma requête soit prise en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères considérations.

Richard JOYEUX ;



Pièces joints ; Fiche détaillée de la Parcelle AE 389
Constat huissier de l'état de la cour
Demande de 2012
Justificatifs présence de l'entreprise depuis 1978